

Régie culturelle Atrium de Chaville

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 1^{er} DECEMBRE 2016 A 17H00 SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-JACQUES GUILLET

L'an deux mille seize, le 1^{er} décembre à dix-sept heures deux minutes, le Conseil d'administration, légalement convoqué le vingt-cinq novembre deux mille seize à se réunir, s'est assemblé au centre culturel de l'Atrium (salle André MALRAUX) situé 3, parvis Robert Schuman – 92370 Chaville.

Le nombre d'administrateurs en exercice est de 11.

Présents au début de la séance :

M. GUILLET, M. BISSON, Mme PRADET, Mme GRIVEAU, Mme FRANCK DE PREAUMONT, Mme RE, Mme GOTTESMAN, Mme MESADIEU, Mme PASCAL

Absent ayant donné procuration :

M. DE LA RONCIERE, a donné procuration à M. GUILLET

Arrivée en cours de séance :

Mme GUILY, 17h06

Secrétaire de séance :

Mme MESADIEU

AFFAIRE INSCRITE A L'ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE
--

- Point unique : Orientations budgétaires pour l'exercice 2017

POINT UNIQUE : ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR L'EXERCICE 2017

M. Hervé MEUDIC, directeur, présente l'objet de la délibération.

LE CONTEXTE

Par délibération n°DEL01_2016_0075 du 3 octobre 2016, le Conseil municipal a décidé de créer une régie culturelle communale sous la forme d'un établissement public local à caractère industriel et commercial, dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière, dénommée « Régie culturelle Atrium de Chaville ».

Cette régie est chargée, pour le compte de la Commune, d'organiser des activités culturelles et des spectacles au centre culturel municipal de l'Atrium en vue de reprendre, dès le 1^{er} janvier 2017, les missions jusqu'alors exercées par l'association « Atrium de Chaville », notamment l'animation et la promotion culturelle sous toutes ses formes, ainsi que la commercialisation des espaces mis à disposition.

Le budget de la régie culturelle Atrium de Chaville s'inspirera du budget de l'association en y incluant le coût des fluides (eau, électricité, chauffage) des locaux dont elle dispose ainsi que les coûts de maintenance des équipements spécifiques dont elle a le seul usage.

Ce budget tiendra nécessairement compte des contraintes induites au niveau communal par la baisse importante des recettes dues à la conjugaison de la baisse des dotations de l'Etat et de la contribution de la Commune à la péréquation horizontale, puisque le budget communal abondera le budget de la régie d'une subvention d'équilibre.

En effet, le budget de la régie ne pourra pas être équilibré par les seules recettes tirées de l'exploitation des activités, en particulier celles issues de la billetterie des spectacles et des projections cinématographiques, sauf à prévoir des tarifs qui, de par leur niveau, excluraient une bonne partie du public chavillois.

Pour rappel, la subvention de fonctionnement attribuée à l'association « Atrium de Chaville » a nettement diminué puisqu'elle est passée en trois saisons de 861 849 € à 707 000 €, soit une baisse de 154 000 € représentant une diminution de 17%.

De ce fait, l'association a réalisé les économies nécessaires tout en stabilisant au mieux ses recettes hors subventions afin de maintenir ainsi l'offre culturelle de qualité qui est la sienne depuis 21 ans.

Dans cette logique, il apparaît que les principales sources d'économie ont été réalisées par l'association même si, à la marge, d'autres peuvent encore apparaître. Le souci constant du principe d'économies est dans l'esprit de chacun ainsi que la prise en compte d'opportunités ponctuelles à ce sujet.

Il importe néanmoins de préciser que les économies engendrées par une offre culturelle moins onéreuse (spectacles moins chers avec moins d'artistes célèbres), heures d'ouverture en diminution (moins de séances de cinéma), communication (moins d'affiches, de plaquettes etc.) induisent une baisse de recettes.

Par ailleurs, la réflexion s'inscrit dans une forme d'incertitude quant aux nouvelles orientations du Sèvres Espace Loisirs (SEL) qui pourraient avoir des conséquences immédiates sur le budget de la régie tant au plan de la communication (mutualisation de frais) que de la billetterie commune par exemple.

Les orientations du principal partenaire artistique de la régie pourraient avoir des conséquences sur le budget de celle-ci.

Dès lors, l'association « Atrium de Chaville », à laquelle succédera la régie, a entrepris un partenariat avec la MJC « le 25 de la Vallée » dont les effets se concrétiseront petit à petit.

Dans la même logique, il sera souhaitable d'entreprendre un partenariat progressif avec « le Colombier » de Ville-d'Avray.

Enfin, une grande incertitude demeure quant à la subvention à venir du Conseil départemental des Hauts-de-Seine, celle-ci ayant considérablement diminué passant en trois ans de 33 811 € à 17 600 €, soit une baisse d'environ 50%.

Par conséquent, il apparaît qu'à activité égale, à offre culturelle et artistique égales, la régie culturelle « Atrium de Chaville » doit conserver pour le prochain exercice une subvention au plus équivalente à celle perçue par l'association en 2016.

LES GRANDES LIGNES DU BUDGET DE 2017

En 2016, le budget de l'association Atrium représentait un volume de l'ordre de 1 151 860 € en fonctionnement. Pour 2017, le volume restera du même ordre pour la régie puisqu'il sera de 1 158 150 € auquel s'ajoutera le coût des fluides et des maintenances évoquées pris en charge jusqu'en 2016 par la Commune qui s'élèverait à 135 000 €.

Globalement, les dépenses de fonctionnement resteront stables. Néanmoins, en matière d'augmentations il faudra prendre en considération les points suivants :

- augmentation des services de maintenances extérieures (logiciels de billetterie cinéma et de spectacle, logiciel de paye, dispositif de paiements en carte bleue, installations de la WIFI) pour un volume de l'ordre de 3 000 € supplémentaires ;
- augmentation de la masse salariale des administratifs permanents de 6 500 € ;
- augmentation des salaires CDI de 3 000 € ;
- nouvelles charges liées à l'installation de la fibre optique de l'ordre de 7 000 € ;
- augmentation du coût URSSAF de l'ordre de 12 000 € ;
- augmentation du coût de la mutuelle de 3 000 €.

Ces augmentations seraient compensées par des diminutions de crédits au niveau des prestations extérieures des locations de salles (- 4 000 €), les frais dits de VHR (voyages, hébergement, repas) pour les spectacles (- 3 300 €), la fin de la prestation du cabinet comptable et du commissaire aux comptes (- 12 500 €).

En outre, il faut prendre en considération une baisse du coût des salaires CDD de l'ordre de 7 000 €, des salaires des intermittents de l'ordre de 5 000 €, soit pour l'ensemble de ces salaires la somme de 12 000 €.

En ce qui concerne les prévisions de recettes, il est prévu une baisse de l'ordre de 4 000 € pour les spectacles, s'expliquant par la moindre notoriété de certains artistes et conséquemment par le moindre coût des billets proposés au public pour les spectacles concernés. Cette situation s'inscrit dans la logique : spectacles moins onéreux, coût du billet moindre mais aussi public moins nombreux.

La subvention de fonctionnement de la Ville serait légèrement diminuée de 7 000 € et il est attendu encore une baisse de celle du Conseil départemental des Hauts-de-Seine de 7 600 €.

En revanche, il est prévu une stabilisation de la fréquentation du cinéma et même un certain redéveloppement conduisant à estimer une augmentation des recettes de 10 000 €.

L'association est parvenue à maintenir l'ensemble de ses prestations sans que les spectateurs et utilisateurs ne soient lésés. Il est même constaté un regain d'intérêt marqué pour de nouvelles offres ainsi que l'émergence de nouveaux publics en particulier des publics jeunes.

Ce sont des signes encourageants qui inciteront la régie, dans le droit fil de ce qui a été initié par l'association, à développer avec beaucoup d'énergie cette recherche de nouveauté et de nouveaux publics.

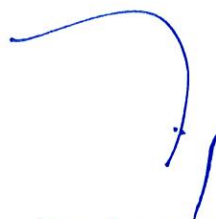
Si un certain point d'équilibre a pu être atteint, celui-ci sera à consolider tout en sachant que l'exercice à venir est celui d'une année de transition importante : changement de statuts, incertitudes concernant les nouvelles orientations du SEL, développement de nouveaux partenariats.

Il est important d'être conscient que toute nouvelle baisse significative de recettes liées notamment à celle de la subvention municipale obligerait à une restructuration en profondeur de l'organisation et des activités de la régie sur un modèle différent de ce qui a existé sous forme associative depuis l'origine.

A l'unanimité, le Conseil d'administration (vote n°1 – délibération n°DEL01_2016_0003) :

CONSTATE que le débat sur les orientations générales du budget de la régie culturelle Atrium de Chaville pour l'exercice 2017 s'est déroulé au cours de la présente séance.

L'ordre du jour étant épuisé, M. GUILLET clôt la séance à 17H30.



Jean-Jacques GUILLET
Président du conseil d'administration
de la régie culturelle Atrium de Chaville

Récépissé de dépôt en Préfecture de la délibération, le : 7 décembre 2016

Publication par affichage du compte-rendu de la séance, le : 12 décembre 2016